

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 503 555**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 82 06061**

(54) Meuble pour s'asseoir et pour se coucher.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 47 C 17/24.

(22) Date de dépôt..... 7 avril 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 10 avril 1981, n° P 31 14 661.9, au nom de la demanderesse.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 15-10-1982.

(71) Déposant : Société dite : METZELER SCHAUM GMBH, résidant en RFA.

(72) Invention de : Ellen Weckwerth.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Flechner,  
22, av. de Friedland, 75008 Paris.

La présente invention concerne un meuble pour s'asseoir et pour se coucher, comprenant au moins deux éléments rembourrés en mousse pleine pouvant, au choix, être superposés ou juxtaposés, du type dit siège transformable.

5 Des meubles transformables de ce type, en éléments rembourrés en mousse pleine, sont connus par exemple par le modèle d'utilité de la République Fédérale d'Allemagne 1 906 162 ou par le brevet de la République Fédérale d'Allemagne 2 656 715. Mais, pour le soutien de la partie formant dossier, il est toujours nécessaire d'avoir un appui particulier, qui est peu maniable et qui nécessite une dépense supplémentaire.

En revanche, on propose au brevet français 81 12503 un couchage à deux places transformables, dans lequel deux couchettes à chevet d'un seul tenant peuvent, au choix, être superposées ou juxtaposées.

20 L'invention vise, à partir d'un principe de base analogue, à créer un meuble pour s'asseoir et pour se coucher qui, lorsqu'il est utilisé comme siège, ne nécessite pas d'appui supplémentaire et qui peut être transformé simplement en une couchette.

25 Le meuble suivant l'invention du type mentionné ci-dessus est caractérisé en ce que l'un des éléments rembourrés est constitué d'un corps de base parallélépipédique à faces planes et l'autre élément rembourré, se trouvant dessus à l'état superposé, est constitué d'une partie formant corps de base, d'épaisseur uniforme, d'un seul tenant à peu près depuis le milieu de l'étendue en longueur de la partie formant corps de base avec une partie formant dossier, qui s'élève d'abord en étant inclinée, puis qui s'abaisse sensiblement en forme d'arc de cercle et qui présente, dans la région de sa partie inférieure, un évidement correspondant à peu près au

contour très voûté en vue de recevoir de manière amovible la section rembourrée découpée en conséquence.

Il est à cet égard avantageux que les deux éléments rembourrés soient reliés l'un à l'autre sur leur bord antérieur superposé par une charnière amovible. De préférence :

- Le bord intérieur postérieur de l'évidement se termine à la partie frontale postérieure de l'élément rembourré parallélépipédique et la partie en arc de cercle formant dossier dépasse légèrement par son extrémité inférieure cette partie frontale.
- Le contour antérieur montant de l'évidement est sensiblement parallèle au contour montant de la partie formant dossier, et le bord postérieur s'abaisse à peu près verticalement et forme une surface continue avec la partie frontale postérieure de l'élément rembourré parallélépipédique.
- Le contour antérieur montant de l'évidement fait avec l'horizontal un angle plus petit que le contour montant de la partie formant dossier et s'abaisse ensuite suivant un contour à peu près en arc de cercle.
- La section rembourrée, découpée conformément au contour de l'évidement, est reliée par son bord postérieur au bord supérieur postérieur de l'élément rembourré parallélépipédique par l'intermédiaire d'une charnière amovible.
- La section rembourrée amovible est rabattue sur la partie frontale voisine de l'élément parallélépipédique, lorsque le meuble est à l'état déployé.
- La section rembourrée amovible est posée sur l'élément rembourré parallélépipédique comme appui-jambes amovible, lorsque le meuble est à l'état déployé.

Un meuble couchette de ce type donne donc, à l'é-

5 tat replié, un fauteuil confortable qui, puisqu'il a un dossier directement d'un seul tenant, ne nécessite pas d'appui particulier. A l'état déployé, on obtient une couchette suffisamment longue, la section rembourrée découpée pouvant être utilisée pour rallonger la couchette ou comme support sur la couchette sur lequel les jambes peuvent être appuyées et maintenues en position haute.

Au dessin annexé, donné uniquement à titre d'exemple :

10 La figure 1 est un meuble pour s'asseoir et pour se coucher à l'état replié servant de fauteuil,

La figure 2 représente le meuble à l'état déployé servant de couchette, et

15 La figure 3 représente une variante d'un meuble suivant la figure 1.

20 Comme il ressort de la figure 1, le meuble 1 pour s'asseoir et pour se coucher présente d'abord un corps 2 de base parallélépipédique à faces planes, qui sert de socle lorsque le meuble est à l'état replié. Sur ce corps 2 de base est posé l'élément 3 rembourré, qui est constitué tout d'abord d'une partie 4 d'épaisseur uniforme formant corps de base et qui, depuis à peu près le milieu de son étendue en longueur, se prolonge d'un seul tenant en une partie 5 formant dossier qui monte d'abord en étant inclinée, puis 25 qui s'abaisse sensiblement en forme d'arc de cercle. La partie 5 formant dossier présente sur sa partie inférieure un évidement 6, qui correspond à peu près au contour très voûté de cette partie 5 formant dossier et dans lequel la partie 7 rembourrée découpée est placée d'abord sans être fixée.

30 Avantageusement, le bord 8 inférieur postérieur de l'évidement 6 se termine à la partie 9 frontale postérieure

de l'élément 2 rembourré parallélépipédique et la partie 5 en arc de cercle formant dossier dépasse légèrement par son extrémité 10 inférieure la partie 9 frontale.

Les deux éléments 1 et 3 rembourrés sont en outre reliés l'un à l'autre par leur bord 15 antérieur superposé par une charnière 12 amovible, par exemple sous la forme d'une fermeture à glissière. De la même manière, la section 7 rembourrée découpée peut aussi être reliée par son bord postérieur au bord supérieur postérieur de l'élément 2 rembourré parallélépipédique, par l'intermédiaire d'une charnière 13 également amovible.

Quand ce meuble 1 formant siège doit être transformé en une couchette, on rabat vers l'avant, après avoir soulevé légèrement l'élément 3 rembourré supérieur, l'élément 2 rembourré inférieur en même temps que la section 7 rembourrée découpée de manière à obtenir un agencement correspondant à la figure 2. Comme la charge principale s'applique alors sur les sections planes des éléments 2 et 3 rembourrés, il suffit que la partie 5 formant dossier ne soit soutenue que par le prolongement 10 allant jusqu'en bas. La section 7 rembourrée peut alors être placée comme prolongement de la couchette contre la face 9 frontale de l'élément 2 rembourré.

Mais il est également possible de détacher la section 7 rembourrée de l'élément 2 rembourré et de la mettre, alors que la couchette est à l'état déployé, sur cet élément 2 rembourré, comme cela est montré par la section 7' rembourrée représentée en trait mixte. Cette section 7' rembourrée peut ainsi être utilisée pour maintenir les jambes à un niveau élevé et pour les soutenir.

La figure 3 représente un meuble pour s'asseoir et pour se coucher sous une forme quelque peu modifiée. Il

présente tout d'abord également un corps 2 de base parallélépipédique et un élément 16 rembourré supérieur ayant sensiblement le même contour extérieur que celui suivant la figure 1. La seule différence à cet égard est cependant l'évidemment 17, dans lequel le contour 18 montant antérieur fait un angle plus petit avec l'horizontal que le contour montant de la partie 21 formant dossier. Ensuite, l'évidemment 17 s'abaisse suivant un contour 19 sensiblement en arc de cercle.

La section 20 rembourrée ainsi formée est donc un peu plus longue et un peu moins inclinée, ce qui est particulièrement avantageux lorsqu'elle est utilisée comme appui pour les pieds. Sinon, le mode de fonctionnement est le même que dans les exemples de réalisation représentés aux figures 1 et 2.

Au total, l'invention procure un meuble pour s'asseoir et pour se coucher, dans lequel il n'est pas nécessaire d'avoir, pour le dossier d'un seul tenant, d'appui particulier en forme de tréteau ou autre dispositif d'appui. Par la découpe en partie basse et la section rembourrée rapportée, on obtient, lorsque l'on met le meuble sous la forme d'un siège, un appui solide pour la partie formant dossier, tandis que, lorsque le meuble est déployé en couchette, on peut obtenir, par cette section rembourrée, un prolongement de la couchette ou une fonction d'appui supplémentaire.

REVENDICATIONS

- 1) Meuble pour s'asseoir et pour se coucher, comprenant au moins deux éléments rembourrés en mousse pleine, pouvant, au choix, être superposés ou juxtaposés, caractérisé en ce que l'un (2) des éléments rembourrés est constitué d'un corps de base parallélépipédique à faces planes et l'autre (3, 16) élément rembourré, se trouvant dessus à l'état superposé, est constitué d'une partie (4) formant corps de base, d'épaisseur uniforme, d'un seul tenant, à peu près depuis le milieu de l'étendue en longueur de la partie (4), avec une partie (5, 21) formant dossier, qui s'élève d'abord en étant inclinée, puis qui s'abaisse sensiblement en forme d'arc de cercle et qui présente dans la région de sa partie inférieure un évidement (6, 17) correspondant à peu près au contour très voûté en vue de recevoir de manière amovible la section (7, 20) rembourrée découpée en conséquence.
- 2) Meuble selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux éléments (2, 3) rembourrés sont reliés l'un à l'autre sur leur bord (15) antérieur par une charnière (12) amovible.
- 3) Meuble selon la revendication 2, caractérisé en ce que le bord (8) intérieur postérieur de l'évidement (6) se termine à la partie (9) frontale postérieure de l'élément (2) rembourré parallélépipédique et la partie en arc de cercle formant dossier dépasse légèrement par son extrémité (10) inférieure cette partie (9) frontale.
- 4) Meuble selon l'une des revendication 1 à 3, caractérisé en ce que le contour (11) antérieur montant de l'évidement (6) est sensiblement parallèle au contour montant de la partie (5) formant dossier, et le bord (8) postérieur s'abaisse à peu près verticalement et forme une surface conti-

nue avec la partie (9) frontale postérieure de l'élément (2) rembourré parallélépipédique.

- 5) Meuble selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le contour (8) antérieur montant de l'évidement (17) fait avec l'horizontal un angle plus petit que le contour montant de la partie (21) formant dossier et s'abaisse ensuite suivant un contour (19) à peu près en arc de cercle.
- 10) Meuble selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que la section (7, 20) rembourrée, découpée conformément au contour de l'évidement, est reliée par son bord postérieur au bord supérieur postérieur de l'élément (2) rembourré parallélépipédique par l'intermédiaire d'une charnière (13, 22) amovible.
- 15) Meuble selon la revendication 6, caractérisé en ce que la section (7, 20) rembourrée amovible est rabattue sur la partie (9, 23) frontale voisine de l'élément (2) parallélépipédique, lorsque le meuble est à l'état déployé.
- 20) Meuble selon la revendication 7, caractérisé en ce que la section (7) rembourrée amovible est posée sur l'élément (2) rembourré parallélépipédique comme appui-jambes amovible, lorsque le meuble est à l'état déployé.

FIG.1

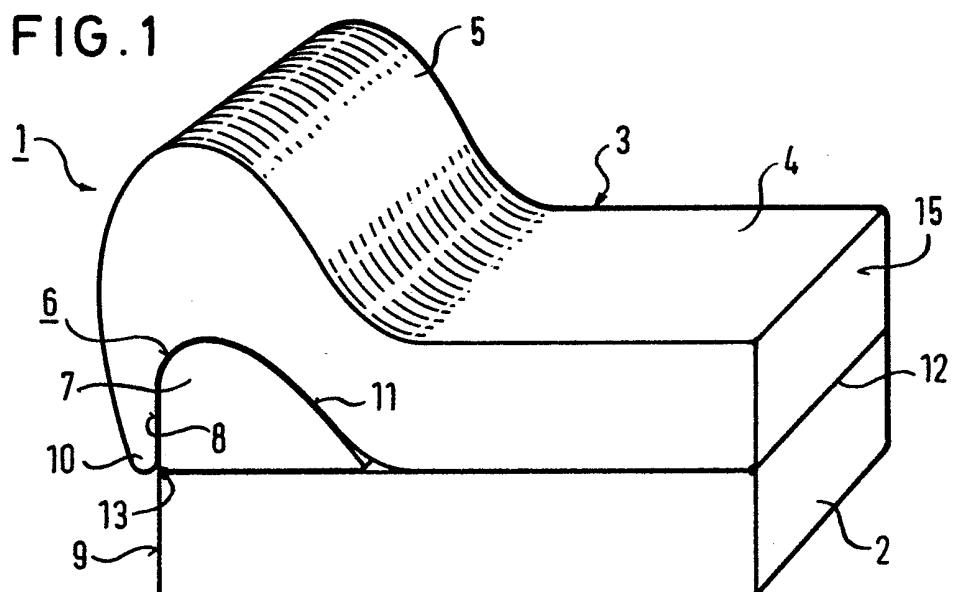


FIG.2

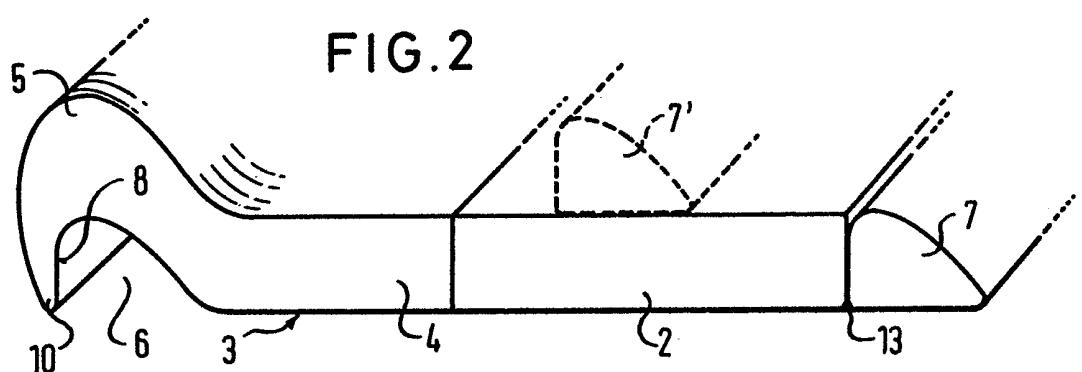


FIG.3

